

NOTICE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

L'inscription est obligatoire sur la feuille de collecte (ci-jointe), soit auprès de la mairie, soit auprès du service déchets de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

La veille au soir de la collecte : les encombrants devront **obligatoirement être placés, de façon accessible sur la partie publique devant l'habitation de l'usager inscrit et de façon à ne pas gêner la circulation.**

Afin de nous permettre d'organiser au mieux les collectes, vous pouvez nous envoyer vos listes par mail : service.dechets@couserans-pyrenees.fr ;

Réception des listes : au plus tard, le vendredi précédent le jour de collecte.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire par mail ou au : 05.61.66.69.66

En vous remerciant de votre collaboration,

Le service Déchets